

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE



Au 31 décembre 2017

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ecart d'acquisition	<i>Note 1</i>	225 220	79 276
Actifs incorporels	<i>Note 2</i>	135 250	89 727
Portefeuilles de contrats		44 912	15 014
Autres		90 338	74 713
Placements des entreprises d'assurances	<i>Note 3</i>	105 798 640	95 244 270
Terrains et constructions		2 953 027	2 907 583
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		5 026 560	7 256 924
Autres placements		97 819 053	85 079 763
Placements représentant les engagements en unités de compte	<i>Note 5</i>	30 009 644	22 625 894
Titres mis en équivalence	<i>Note 6</i>	-	8 248
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>Note 7</i>	853 004	365 798
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	<i>Note 8</i>	438 965	311 402
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 9</i>	795 225	533 901
Autres créances	<i>Note 10</i>	128 830	384 514
Autres actifs	<i>Note 11</i>	3 458	10 672
Immobilisations corporelles		2 984	2 852
Autres actifs		474	7 820
Comptes de régularisation – actif	<i>Note 12</i>	2 039 834	1 917 671
Frais d'acquisition reportés		187 853	179 127
Autres comptes de régularisation		1 851 981	1 738 544
TOTAL ACTIF		140 428 069	121 571 373

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capitaux propres - Part du groupe	<i>Note 13</i>	2 755 747	2 455 143
Capital social ou fonds équivalents		1 168 305	1 168 305
Prime liée au capital social		-	-
Réserves consolidées		1 112 877	976 401
Résultat net		491 536	322 408
Réserve de conversion		(16 971)	(11 971)
Intérêts minoritaires		504 260	146 057
Passifs subordonnés	<i>Note 14</i>	2 061 647	1 764 647
Provisions techniques brutes	<i>Note 15</i>	92 222 428	81 520 086
Provisions techniques vie		90 970 898	80 328 865
Provisions techniques Non vie		1 251 530	1 191 221
Provisions techniques des contrats en unités de compte		30 220 135	22 814 505
Provisions pour risques et charges	<i>Note 16</i>	38 598	33 275
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>Note 8</i>	264 511	237 516
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 9</i>	10 770 413	10 946 363
Autres dettes	<i>Note 10</i>	1 533 658	1 589 760
Compte de régularisation - passif	<i>Note 12</i>	56 672	64 021
TOTAL Passif		140 428 069	121 571 373

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Primes		11 778 848	11 451 021
Variation des primes non acquises		(32 565)	(31 893)
Primes acquises	<i>Note 18</i>	11 746 283	11 419 128
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		5 000	4 055
Autres produits d'exploitation		171 331	164 163
Produits financiers nets de charges	<i>Note 19</i>	3 779 780	3 141 177
Total des produits d'exploitations courants		15 702 394	14 728 523
Charge des prestations d'assurance	<i>Note 20</i>	(13 402 361)	(12 830 927)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 21</i>	(31 427)	(44 779)
Charges des autres activités		-	-
Charges de gestion	<i>Note 22</i>	(1 354 452)	(1 237 605)
Total des charges d'exploitation courantes		(14 788 240)	(14 113 311)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		914 154	615 212
Autres produits nets		139	(364)
Résultat exceptionnel	<i>Note 23</i>	(370)	(863)
Impôts sur les résultats	<i>Note 17</i>	(330 575)	(244 165)
Participation des salariés		(8 381)	(6 118)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		574 967	363 702
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 6</i>	574	2 143
Dotation aux amortissements portefeuille	<i>Note 2</i>	(14 799)	(10 010)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(17 636)	(4 818)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		543 106	351 017
Intérêts minoritaires		(51 570)	(28 609)
Résultat net (part du groupe)		491 536	322 408
Résultat par action (en euro)		14,3	9,4
Résultat dilué par action (en euro)		14,3	9,4

TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Engagements reçus	Note 24	38 559 788	35 982 969
Engagements donnés	Note 24	(34 132 662)	(32 751 428)
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		742 678	190 555

ANNEXES
AUX COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE



Au 31 décembre 2017

Sommaire

1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture.....	9
1.1 Environnement économique.....	9
1.2 Loi de Finances 2018 (entités françaises).....	9
1.3 Variations de périmètre.....	10
1.4 Événements postérieurs à la clôture.....	10
2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalités de consolidation	11
2.1 Référentiel comptable.....	11
2.2 Changement de méthodes comptables.....	11
2.3 Règles et modalités de consolidation.....	11
2.3.1 Méthode de consolidation.....	11
2.3.2 Écarts d'acquisition.....	13
2.3.3 Méthodes de conversion des comptes en devises.....	13
2.3.4 Homogénéisation des comptes.....	14
2.3.5 Dates de clôture.....	14
2.3.6 Présentation sectorielle des comptes consolidés.....	14
2.3.7 Méthode préférentielle.....	15
2.4 Méthodes et règles comptables utilisées.....	15
2.4.1 Actifs incorporels.....	15
2.4.2 Placements des entreprises d'assurance.....	16
2.4.3 Placements représentatifs des engagements en unités de compte.....	18
2.4.4 Instruments financiers à terme.....	18
2.4.5 Actifs corporels.....	19
2.4.6 Provisions pour risques et charges.....	19
2.4.7 Provisions techniques d'assurance.....	19
2.4.8 Opérations de réassurance.....	24
2.4.9 Frais généraux.....	24
2.4.10 Impôt différé.....	25
2.4.11 Règles d'allocations des produits financiers nets.....	26
2.4.12 Résultat par action.....	26
3. Informations relatives au périmètre de consolidation.....	27
4. Notes sur les principaux postes des états financiers.....	29
<i>Note 1 : Ecart d'acquisition.....</i>	<i>29</i>
<i>Note 2 : Actifs incorporels.....</i>	<i>30</i>
<i>Note 3 : Placements des entreprises d'assurance.....</i>	<i>31</i>
<i>Note 4 : Expositions au risque souverain.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 6 : Titres mis en équivalence.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 7 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance.....</i>	<i>35</i>
<i>Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire.....</i>	<i>36</i>

<i>Note 10 : Autres Créances & Autres Dettes</i>	37
<i>Note 11 : Autres actifs</i>	38
<i>Note 12 : Compte de régularisation actif et passif</i>	38
<i>Note 13 : Tableau de la variation des capitaux propres (Part du groupe)</i>	39
<i>Note 14 : Passifs subordonnés</i>	40
<i>Note 15 : Provisions techniques d'assurance</i>	41
<i>Note 16 : Provisions pour risques et charges</i>	42
<i>Note 17 : Preuve d'impôt</i>	43
<i>Note 18 : Analyse sectorielle des primes</i>	44
<i>Note 19 : Produits financiers nets de charges</i>	44
<i>Note 20 : Charges de prestations d'assurances</i>	45
<i>Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance</i>	45
<i>Note 22 : Charges de gestion</i>	45
<i>Note 23 : Résultat exceptionnel</i>	46
<i>Note 24 : Engagements reçus et donnés</i>	46
<i>Note 25 : Autres informations</i>	47
<i>Note 26 : Compte de résultat par activité</i>	48
<i>Note 27 : Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif</i>	50

1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1 Environnement économique

Sur l'exercice 2017, l'environnement de taux bas persistant a conduit le Groupe à poursuivre sa stratégie de transformation du mix produit en assurance vie épargne vers les unités de compte. La diversification des activités est soutenue par le développement de la Protection (prévoyance et assurance dommages) et tirée par l'international.

Dans ce contexte, le Groupe a étendu son programme de couverture du portefeuille obligataire contre la hausse des taux à Antarius et a poursuivi le renforcement de ses réserves financières.

1.2 Loi de Finances 2018 (entités françaises)

Pour rappel, l'article 11 de la loi de finances 2017 avait instauré une réduction progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés en France, pour passer de 33,33% à 28% (hors contribution sociale) entre 2017 et 2020.

L'article 84 de la loi de finances 2018 a accéléré la baisse du taux d'impôt pour atteindre progressivement un taux de droit commun de 25% (hors contribution sociale) en 2022.

Taux d'impôt sur les sociétés (loi de finances 2018)	2018	2019	2020	2021	2022
Tranche bénéfices < 500 K€	28%	28%	28%	26,50%	25%
Tranche bénéfices > 500 K€	33,33%	31%			
Taux incluant la contribution additionnelle (3,3%)	34,43%	32,02%	28,92%	27,37%	25,83%

En application de la Loi de Finances 2018, le Groupe SOGECAP utilise, pour l'exercice 2017, le taux normal de 34,43% (y compris contribution sociale) pour calculer les impôts exigibles des entités françaises.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire, soit, pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 25,83% (y compris contribution sociale).

L'impact de changement de taux d'impôts conduit à réduire les impôts différés actifs de 21 181 K€ dans les comptes consolidés 2017 du Groupe SOGECAP.

1.3 *Variations de périmètre*

Le Groupe Société Générale a dénoncé, le 25 février 2015, le protocole d'accord liant Aviva France et Crédit du Nord dans leur filiale commune Antarius. Au terme d'une période nécessaire à la transition opérationnelle, Aviva France et SOGECAP ont signé, le 08 février 2017, un accord matérialisant l'acquisition par SOGECAP de la participation de la société Antarius détenue précédemment par Aviva France (50% + 1 action).

Le transfert des titres est effectif au 01 avril 2017 et l'entité Antarius est entrée dans le périmètre de consolidation à cette date, à la juste valeur de ses actifs et de ses passifs.

D'autre part, SOGECAP a cédé ses participations détenues dans les filiales Croate (Societe Generale Osiguranje D.D) et Libanaise (Sogecap Liban SAL) sur l'exercice 2017.

L'impact de ces opérations est détaillé en partie 3 « Informations relatives au périmètre de consolidation ».

1.4 *Événements postérieurs à la clôture*

Aucun événement post-clôture significatif n'a été identifié.

2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalités de consolidation

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SOGECAP sont établis conformément au règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des assurances, y compris les modifications introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC et ANC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Assurance Vie, Assurance Non Vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances (tel qu'il ressort du décret n° 94-481 du 8 juin 1994) et le plan comptable général pour les autres activités, sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des comptes consolidés précitées.

2.2 Changement de méthodes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2017 sont identiques à ceux de l'an dernier ; il n'y a aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

2.3 Règles et modalités de consolidation

2.3.1 Méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint, contrôle notable, consolidées selon la méthode de consolidation qui leur est applicable.

Ces règles ont conduit à inclure dans le périmètre toutes les entités dans lesquelles le Groupe SOGECAP a une participation supérieure ou égale à 20% :

- les sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale ;
- les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels le groupe SOGECAP exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- les titres des sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est

présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote. Suite à la cession des titres de participation de SOGECAP Liban fin avril 2017, le groupe SOGECAP n'intègre aucune entité en mise en équivalence.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Certaines entités remplissant les conditions prévues au paragraphe 1011 du règlement CRC n°2000-05 ont été exclues du périmètre de consolidation lorsque cette exclusion n'altérerait pas l'image fidèle des comptes (exclusions spécifiques).

Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque:

- les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise;
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit bail, au financement du Groupe ;
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les sociétés civiles immobilières (SCI) et les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus pour la représentation des engagements d'assurance n'ont pas été retenus dans le périmètre de consolidation.

2.3.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, inscrits au bilan, correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation (à la date d'entrée de la société dans le périmètre de consolidation) de ses actifs et de ses passifs. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise à sa date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Lors de la première consolidation de la société acquise, ses actifs et passifs identifiables sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition dans les comptes consolidés (valeur d'entrée). Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

- S'il est positif, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif immobilisé.

Conformément au règlement ANC n°2015-091, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Le règlement ANC n°2014-03 fixe les critères permettant de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans. Au niveau du Groupe SOGECAP, les durées d'utilisation retenues des écarts d'acquisition sont estimées entre 10 et 20 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : si la valeur actuelle de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation (irréversible).

- S'il est négatif, l'écart d'acquisition est inscrit au passif du bilan, puis rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.3 Méthodes de conversion des comptes en devises

Aucune filiale du groupe SOGECAP n'étant située dans un pays à forte inflation, les comptes des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, tous les engagements reçus et donnés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;

¹ Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale ou par le code rural modifié.

- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en distinguant la part revenant au Groupe de celle revenant aux minoritaires.

En cas de cession d'une filiale étrangère consolidée dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, la plus ou moins-value de cession comprend l'écart de conversion préalablement inscrit dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant au groupe.

2.3.4 Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

2.3.5 Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre.

2.3.6 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance Vie » et « assurance non Vie » regroupent respectivement les sociétés d'assurances Vie et les sociétés d'assurance non Vie. La part « non Vie » des compagnies mixtes apparaît dans la partie « assurance non Vie ».

Le secteur « autres activités » est composé de la société BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA et de SGI HOLDING SIS (voir tableau des Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif - note 27).

Les opérations intragroupes, qu'elles soient au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs, sont éliminées en consolidation.

Elles portent principalement sur :

- les acceptations, les cessions et les rétrocessions en réassurance ;
- les engagements reçus et donnés ;
- les opérations de gestion internes ;
- les dividendes intragroupes (nets de frais bancaires et de retenues à la source) sont éliminés y compris ceux au titre des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice ;

- les provisions pour dépréciation relevant d'opérations intragroupes sont éliminées (sans impact sur les impôts différés) ;
- les emprunts subordonnés émis par les filiales et souscrits par SOGECAP.

2.3.7 Méthode préférentielle

Provisions mathématiques d'assurance Vie

Le Groupe SOGECAP a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle prévue par les textes selon laquelle les provisions d'assurance Vie peuvent être calculées sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est présenté en note 15.

Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle, conformément à la méthode préférentielle.

Pour les entités du périmètre de consolidation, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses de calcul tiennent compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de fin de carrière qui a été externalisé.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La charge constatée en résultat au titre des engagements de retraites inclut le coût des services rendus, les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net et les écarts actuariels.

2.4 Méthodes et règles comptables utilisées

2.4.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Portefeuilles de contrats

Conformément au règlement 2000-05 du CRC, la valeur d'un portefeuille (soit celle d'un actif incorporel identifiable et susceptible d'être évalué séparément) correspond à la valeur actuelle des profits futurs (flux futurs projetés y compris la participation aux bénéfices et les impôts

différés) générés par les contrats d'assurance acquis, à l'exclusion de tout profit futur provenant des renouvellements.

La valeur de portefeuille est amortie selon le rythme d'émergence des profits futurs. La valeur résiduelle du portefeuille peut faire l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque les marges constatées sont inférieures aux marges attendues.

Autres actifs incorporels

Les logiciels, licences sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Dans les comptes consolidés du Groupe SOGECAP, ce poste comprend essentiellement les logiciels amortis sur quatre ou cinq ans en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 par SOGECAP et intégralement amorti.

2.4.2 Placements des entreprises d'assurance

Terrains et constructions - Part de sociétés immobilières

Les placements immobiliers comprennent les immeubles de placement ainsi que les parts des sociétés immobilières non cotées exclues du périmètre de consolidation conformément au règlement n°2000-05 du CRC.

Conformément à la législation en vigueur relative à la méthode des composants (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014), les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée (pour les immeubles) des coûts liés aux travaux de construction et d'amélioration. Les immeubles sont amortis par composants, eux-mêmes amortis sur leur durée d'utilité :

○ Gros œuvre	45 ans
○ Façade et toiture	35 ans
○ Ascenseur	25 ans
○ Electricité	25 ans
○ Groupe électrogène	30 ans
○ Climatisation	20 ans
○ Câblage technique	15 ans
○ Autres installations techniques	15 ans
○ Agencement	10 ans

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

Conformément à l'Instruction n°2014-1-07 de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), la valeur de réalisation des parts et actions des sociétés immobilières non cotées et celle des immeubles, est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, une estimation annuelle est réalisée, également certifiée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

Lorsque la valeur de réalisation d'un immeuble est inférieure (de plus de 20% à la date de clôture, sur une période de six mois consécutifs) à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation à caractère durable est comptabilisée.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat diminué, le cas échéant, du montant de la provision pour dépréciation à caractère durable.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

- *Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)*

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et au Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les titres font l'objet d'une provision en cas de risque de crédit avéré, c'est-à-dire dès lors qu'il est probable que le Groupe ne perçoive pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie. La dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit alors refléter l'ensemble des pertes provisionnelles (différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux provisionnels).

- *Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)*

Conformément à l'article R343-10 du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable (examen effectué ligne à ligne).

- Le Règlement ANC n°2015-11 précise que le critère de présomption de dépréciation à caractère durable relatif au niveau de moins value latente significative peut être défini

pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils. Comme les exercices précédents, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité limitée constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2017 ;

- Ce risque est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité du Groupe à détenir les titres jusqu'à leur maturité ;
- En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritère qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Les titres de participation et leurs éventuelles dépréciations à caractère durable constatées dans les comptes sociaux sont éliminés en consolidation sans effet d'impôts différés.

2.4.3 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits ou charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.4.4 Instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments financiers à terme, contractés sur différents marchés par les entreprises d'Assurance, sont soit liées à des actifs détenus ou à détenir, soit réalisées en anticipation de placements.

Elles s'insèrent dans deux stratégies distinctes (stratégie d'investissement ou de désinvestissement et stratégie de rendement) qui, conformément au CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 déterminent le traitement comptable à appliquer.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseil d'Administration et le Comité ALM, figurent en hors bilan pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux. Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps ;
- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de SWAP, visant à transformer la rémunération de ces actifs ;

- les swaptions couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs. Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en :
 - Valeur temps : amortie sur la durée de l'option en mode linéaire ;
 - Valeur intrinsèque : comptabilisée en charge dès l'acquisition.

2.4.5 Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont :

- *Matériel de transport* : 5 ans
- *Matériel* : 4 ans
- *Mobilier* : 10 ans

2.4.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.4.7 Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Les provisions techniques comptabilisées par les filiales situées hors de France sont déterminées en fonction des règles locales en vigueur en utilisant les tables et les taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats.

2.4.7.1 Assurance vie

Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises, la provision pour garantie plancher, les provisions pour sinistres vie et la provision pour participation aux bénéfices.

- *Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie*

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou terme) du contrat.

○ ***Provisions mathématiques***

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

○ ***Provision Globale de Gestion (PGG)***

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et n°142-6 du Règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

○ ***Provision pour Garantie Plancher***

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser, en cas de décès, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont composées des provisions mathématiques et des provisions pour participation aux bénéfices afférentes. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

Provisions pour participations aux bénéfices / aux excédents

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les 3 contraintes suivantes :

- une dotation minimum prévue par le Code des assurances (90% des bénéfices techniques et 85% des produits financiers devant être distribués sous huit ans) ;
- l'application des clauses contractuelles (revalorisation produit par produit) ;
- et les revalorisations fixées par le Conseil d'Administration.

Ces provisions peuvent être complétées par une participation aux bénéfices différée calculée sur les retraitements de consolidation (conformément au règlement CRC 2000-05).

Les participations aux bénéfices différées constatées dans les comptes consolidés sont de deux sortes :

- la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés (droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation, retraitements des comptes individuels, ...) ;
- la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles relatives à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dont l'exigence dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement (droits des bénéficiaires attachés au retraitement de la réserve de capitalisation...).

La participation aux bénéfices différée active n'est comptabilisée que si sa recouvrabilité future est fortement probable.

Enfin, les montants de participation aux bénéfices exigibles et de participation aux bénéfices différée sont présentés dans le tableau des "Provisions techniques d'assurances" – note 15.

Provisions pour sinistres vie

La provision constituée correspond essentiellement aux sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore réglés à la date de clôture. Elle comprend les sinistres, les rachats, les capitaux échus y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

2.4.7.2 Assurance non vie

Provisions pour primes non acquises en assurance non-vie

Les provisions pour primes non acquises (y compris dommages corporels) sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elles sont présentées au bilan brut de frais d'acquisition différés, enregistrés à l'actif.

Primes acquises et non émises

Les primes étant enregistrées à l'émission, des primes acquises et non émises au cours de l'exercice sont comptabilisées le cas échéant.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à pallier l'insuffisance des primes à couvrir les charges de sinistres futures. Elles sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, sur la base d'estimation des pertes futures.

Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou sur la base d'estimations lorsqu'ils sont inconnus.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement. Par ailleurs, une provision complémentaire est comptabilisée pour faire face à des évolutions de scénario défavorables.

2.4.7.3 Toutes assurances

Frais d'acquisition reportés

Le règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du CRC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier du Groupe Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

En Non Vie, les frais d'acquisition font l'objet de report au prorata des durées résiduelles des contrats.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle, la réserve de capitalisation constituée dans les comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être enregistrée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures des titres à taux fixes.

Dans ce cadre, le Groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pouvant être reprise, elle doit être retraitée en provision pour participation aux bénéfices différée.

Provisions pour risque d'exigibilité

Destinée à faire face aux insuffisances de liquidité des placements, la provision pour risque d'exigibilité est égale à la différence entre la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R343-10 du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles) et la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

La provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés conformément au règlement CRC n° 2000-05, avec constatation d'impôt différé.

2.4.8 Opérations de réassurance

Acceptations

Les éléments reçus des cédantes sont enregistrés, traité par traité, en comptabilité. Les comptes non reçus sont estimés au 31 décembre sans décalage d'exercice en créances et dettes nées d'opérations de réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

2.4.9 Frais généraux

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- Sans application de clés de répartition : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- Avec application de clés de répartition : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - *Pour les nouvelles acquisitions* : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - *Les frais d'administration* : encours moyens,
 - *Pour les frais sur prestations* : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - *Pour les frais de gestion de placements* : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

2.4.10 Impôt différé

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, est constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif figurent isolément dans le poste « compte de régularisation - Actif » et le poste « compte de régularisation – Passif ».

Les impôts différés sont déterminés aux derniers taux connus selon la méthode du report variable, sur la base des éléments suivants :

- décalage temporaire entre le résultat comptable et fiscal (écarts sur les valeurs liquidatives des OPCVM, résultat des sociétés fiscalement transparentes) ;
- déficits fiscaux reportables, plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements normatifs de consolidation (i.e. provision pour risque d'exigibilité, réserve de capitalisation...).

En cas de situation nette fiscale active, l'impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats sociaux bénéficiaires suffisants (déterminés à partir de business plan) pour assurer la recouvrabilité des impôts différés.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Comme pour l'exercice 2016, le taux normal de l'impôt en France est de 33,33% auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3% instaurée en 2000.

Par ailleurs, l'Article 84 de la Loi de Finances 2018 (Loi N° 2017-1837 du 30 décembre 2017) réduit progressivement le taux d'impôt sur les sociétés applicable passant de 33 1/3% en 2017 à 25% à horizon 2022 (hors contribution sociale).

Compte tenu de la nature des principales différences temporaires pour lesquelles la date de dénouement est inconnue, les impôts différés afférents aux retraitements de consolidation sont calculés au taux de 25,83% à compter de l'exercice 2017 (vs 28,92% à fin 2016).

Les filiales françaises du groupe SOGECAP, à l'exception d'Antarius², font parties de la convention d'intégration fiscale de la Société Générale. Conformément aux termes de cette convention, les filiales du groupe fiscal Société Générale enregistrent en résultat une charge égale à l'impôt qu'elles auraient payé en l'absence d'intégration fiscale.

² Antarius intégrera le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Société Générale à partir du 1^{er} Janvier 2018.

2.4.11 Règles d'allocations des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et pour chacun d'eux, dans les comptes techniques et non techniques. SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ce portefeuille sont affectés en totalité au compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Les revenus nets des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie.

2.4.12 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

3. Informations relatives au périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du groupe SOGECAP comprend 14 sociétés, toutes intégrées globalement.

Les principales variations du périmètre de consolidation sur l'exercice 2017 sont les suivantes :

Acquisition d'Antarius

Le 8 février 2017, Aviva France et SOGECAP ont signé un accord matérialisant l'acquisition par SOGECAP de la participation majoritaire de 50% détenue par Aviva France dans Antarius pour un prix de 500 millions d'euros. Le transfert des titres est effectif depuis le 1er avril 2017. L'entité Antarius est dorénavant détenue à 100% par le Groupe Société Générale, conjointement par SOGECAP et Crédit du Nord.

L'entité Antarius est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe SOGECAP à compter du 1^{er} avril 2017. Conformément au règlement CRC 2000-05, les actifs et les passifs identifiables ont été évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition, conduisant à la comptabilisation, à l'actif du bilan, d'une valeur de portefeuille de 44,7 millions d'euros brute d'impôt et d'un écart d'acquisition d'un montant de 163,6 millions d'euros.

Antarius contribue au bilan du Groupe Sogecap pour un montant de 15,2 milliards d'euros constitué principalement :

- des placements pour 14,6 milliards d'euros à l'actif (11,4 milliards d'euros de placement des entreprises d'assurance et 3,2 milliards d'euros de placements en unités de compte)
- et des provisions techniques des entreprises d'assurance pour 14,8 milliards d'euros au passif.

La contribution d'Antarius au résultat net consolidé s'élève à 32 M€ sur la période.

Cession de Societe Generale Osiguranje D.D (Croatie)

Dans le cadre de la vente par le Groupe Société Générale de ses activités en Croatie à OTP Banka Hrvatska, une convention d'achat d'actions (SPA) des 51% détenus par Sogecap dans SG OSIGURANJE D.D par Societe Generale Splitska Banka a été signée le 27 mars 2017. Le transfert de titres a eu lieu le 01/08/2017 ; le résultat de cession constaté dans les comptes du Groupe SOGECAP est de 147 K€.

Cession de Sogecap Liban SAL

Le 10 février 2017, une convention d'achat d'actions (SPA) des 25% détenus par SOGECAP dans Sogecap Liban SAL a été signée par Société Générale de Banque au Liban S.A.L. Cette opération a été effective le 21/04/2017 ; le résultat de cession constaté dans les comptes du Groupe SOGECAP s'est élevé à 227 K€.

SOCIETES	Entrée dans le périmètre	Pays	Au 31 Décembre 2017			Au 31 Décembre 2016		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode (1)
SOGECAP		France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ORADEA VIE	2001	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOGESSUR	2010	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SGI HOLDING SIS SCI 10-16 Ville l'Evêque (2) SCI 1-5 Astorg (2)	2016	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ANTARIUS (3)	2017	France	50,00	50,00	IG	-	-	-
SOGELIFE	1997	Luxembourg	60,14	60,14	IG	60,14	60,14	IG
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	République Tchèque	51,00	51,00	IG	51,00	51,0	IG
SG STRAKHOVANIE CJSC	2007	Russie	81,00	81,00	IG	81,00	81,00	IG
SG STRAKHOVANIE ZHIZN	2007	Russie	81,00	81,00	IG	81,00	81,00	IG
LA MAROCAINE VIE	2001	Maroc	74,17	74,17	IG	74,17	74,17	IG
SOGELIFE BULGARIA	2007	Bulgarie	58,45	58,45	IG	58,45	58,45	IG
BRD SOCIETATE ADM FOND PENSII	2007	Roumanie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
BRD ASIGURARI DE VIATA	2008	Roumanie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
SG OSIGURANJE A.D.O.	2009	Serbie	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
SG OSIGURANJE D.D (4)	2009	Croatie	0,00	0,00	NI	51,00	51,00	IG
SOGECAP LIBAN	2000	Liban	0,00	0,00	NI	24,99	24,99	MEE

Notes :

- (1) Méthodes de consolidation : IG : Intégration globale, NI : Non intégré, MEE : Mise en équivalence.
- (2) Les deux SCI « 10-16 Ville l'Evêque » et « SGI 1-5 Astorg » sont consolidées à 100% à travers l'entité SGI Holding SIS.
- (3) Antarius a été intégrée au périmètre de consolidation au 1^{er} Avril 2017.
- (4) SG Osiguranje D.D et Sogecap Liban sont sorties du périmètre du Groupe courant 2017.

4. Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 1 : Ecart d'acquisition

Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31 décembre 2016	Variation de périmètre	Dotations	31 décembre 2017
Valeurs brutes	107 597	163 580	-	271 177
Amortissements	(28 321)	-	(17 636)	(45 957)
Valeurs nettes	79 276	163 580	(17 636)	225 220

Variation des écarts d'acquisition par société

En milliers d'euros	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	31 décembre 2016	Variation de périmètre	Dotations	31 décembre 2017
Antarius (1)	2017	10 ans		163 580	(12 269)	151 311
SIG Holding SIS	2016	10 ans	9 028		(942)	8 086
Sogessur	2013	20 ans	64 294	-	(3 896)	60 398
Komerčni Pojistovna	2005	20 ans	1 646	-	(188)	1 458
La Marocaine Vie	2001	20 ans	4 308	-	(341)	3 967
Total			79 276	163 580	(17 636)	225 220

(1) La valeur d'acquisition des titres Antarius s'est élevée à 500 724 K€ (y compris les frais d'acquisition). L'entrée dans le périmètre de consolidation a conduit à constater un écart d'acquisition de 163 580 K€, amorti linéairement sur 10 ans.

Note 2 : Actifs incorporels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Effet change	31 décembre 2017
Portefeuilles de contrats (1)	15 014	44 697	-	(14 799)	-	-	44 912
Autres immobilisations incorporelles	74 713	-	(1 960)	17 683	(93)	(5)	90 337
<i>Logiciels</i>	73 811	-	(1 641)	14 845	(64)	139	87 090
<i>Frais d'établissement</i>	1	-	-	-	-	-	1
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	901	-	(319)	2 838	(29)	(145)	3 246
Valeurs nettes	89 727	44 697	(1 960)	2 884	(93)	(6)	135 250

(1) Le portefeuille de contrats correspond à la valeur de portefeuille des contrats de :

- *Antarius dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2017 des parts d'Antarius détenues par le Groupe AVIVA. Cet actif est amorti linéairement sur 7 ans.*
- *Sogessur dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2013 des parts Sogessur détenues par le Groupe Société Générale. Cet actif est amorti linéairement sur 5 ans.*

Note 3 : Placements des entreprises d'assurance*Décomposition des placements*

En milliers d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Valeur comptable nette (1)	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur comptable nette (1)	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes
Placements immobiliers	2 953 027	3 520 384	567 357	2 907 583	3 306 251	398 668
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	767 335	812 298	44 963	519 607	531 998	12 391
Parts d'OPCVM d'actions	14 374 008	15 015 895	641 887	13 077 636	13 000 170	(77 466)
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	58 515	61 644	3 129	61 161	66 628	5 467
Obligations et autres titres	84 420 356	92 682 584	8 262 228	76 963 584	85 891 949	8 928 365
Prêts hypothécaires	997	551	(446)	840	835	(5)
Autres prêts et effets assimilés	477 893	477 894	1	20 000	20 000	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 472 580	1 472 589	9	8 246	8 246	-
Dépôts et cautionnements en espèce	1 138 071	1 132 209	(5 862)	1 606 323	1 606 323	-
Autres placements (2)	135 858	135 858	-	79 290	79 290	-
Total	105 798 640	115 311 906	9 513 266	95 244 270	104 511 690	9 267 420
Instrument financiers à terme (3)	402 340	1 015 518	612 990	393 903	1 164 613	770 710
Placements cotés	98 623 715	107 783 258	9 159 543	90 361 306	99 956 580	9 595 275
Placements non cotés	7 577 265	8 543 978	966 713	5 276 867	5 719 723	442 855

- (1) La valeur nette comptable inclut les provisions pour émetteurs défaillants et pour dépréciation à caractère durable pour un total de 119.673 au 31.12.2017 et 270 484 K€ au 31.12.2016.
- (2) Le poste « Autres placements » contient essentiellement les avances sur polices (134 481K€ au 31 décembre 2017 versus 77 640K€ au 31 décembre 2016).
- (3) Les primes d'acquisition des instruments financiers à terme (IFT) restant à amortir selon les échéances des instruments financiers s'élèvent à 402 340 K€ en valeur nette comptable en 2017 vs 393 903 k€ en 2016. Elles sont comptabilisées dans le poste « Autres comptes de régularisation - Actif » du bilan (cf. Note 12).

Instrumentes Financiers à Terme (IFT)

Les IFT sont majoritairement détenus par Sogecap.

Au 31 décembre 2017, le nominal couvert par les caps, swaptions, swaps et forwards détenus en direct est, en juste valeur, de près de 39 milliards d'euros.

Sogecap :

- 32 137 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux ;
- 1 480 M€ de swaps de taux ;
- 768 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que l'Euro ;
- 420 M€ de swaptions.

Antarius :

- 2 799 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux.

Komerční Pojistovna :

- 769 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que la couronne Tchéque.

Note 4 : Expositions au risque souverain

Au 31 décembre 2017, le Groupe Sogecap n'a aucune exposition sur la Grèce.

L'exposition des entités françaises du Groupe aux pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Monétaire International est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Nominale	Valeur brute (1)	Valeur de Marché
Espagne	1 708	1 809	2 002
Irlande	127	128	143
Portugal	23	24	25
Total	1 858	1 961	2 170

(1) Valeur comptable avant dépréciation

L'exposition à l'Italie s'élève, en valeur nette comptable, à 2 691 M€ (versus 2 651 M€ en 2016) pour une valeur de marché de 3 161 M€ (versus 3 204 M€ en 2016).

Au 31 décembre 2017, l'exposition du Groupe SOGECAP au Royaume Uni ne présente pas de risque significatif lié au Brexit.

Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Placements immobiliers	2 092 778	1 194 405
Titres à revenus variables et assimilés	585 709	715 940
Obligations et autres titres à revenus fixes	7 893 486	6 505 101
Parts d'OPCVM Actions	18 267 200	13 883 177
Parts d'OPCVM obligataires	865 418	12 106
Autres	305 053	315 165
Prêts	-	-
Dépôts	305 053	315 165
Valeurs nettes	30 009 644	22 625 894

Note 6 : Titres mis en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	Dividendes distribués	Contribution au résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Sortie de Périmètre	31 décembre 2017
SOGECAP LIBAN S.A.L.	8 248	-	574	- 119	- 8 703	0
Total	8 248	-	574	- 120	- 8 703	-

Note 7 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions techniques Vie	602 193	136 031
<i>Provisions d'assurance Vie (1)</i>	528 946	87 774
<i>Provisions pour sinistres</i>	61 882	43 817
<i>Autres provisions techniques</i>	11 365	4 440
- <i>Dont participation aux bénéfices</i>	11 253	4 339
Provisions des contrats en UC	525	-
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. vie	602 718	136 031
Provisions techniques Non Vie	250 286	229 767
<i>Provisions pour primes non acquises</i>	40 677	47 427
<i>Provisions pour sinistres</i>	198 659	179 414
<i>Autres provisions techniques</i>	10 950	2 926
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. Non Vie	250 286	229 767
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECH.	853 004	365 798

(1) Il s'agit de la réassurance par Cardif Assurance Vie des engagements Euros co-assurés avec Antarius.

Lors de la mise en place d'un traité de réassurance, le second meilleur rating du réassureur retenu doit être au minimum égal à A- (ou équivalent). Une liste des réassureurs autorisés est maintenue par le service Risques techniques et Réassurance qui réalise un suivi de leur rating afin de s'assurer de leur solidité financière.

Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Primes acquises non émises	25 102		25 102	37 881
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	386 943	(1 056)	385 887	256 962
Créances nées des opérations de réassurance	27 976		27 976	16 559
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	440 021	(1 056)	438 965	311 402
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	170 537		170 537	168 832
Dettes nées d'opérations de réassurance	64 470		93 974	43 009
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	29 504		29 504	25 675
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	264 511	-	264 511	237 516

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	25 102	-	-	25 102
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	384 853	290	744	385 887
Créances nées des opérations de réassurance	27 976	-	-	27 976
Total Créances nées des op. d'ass. ou de reass au 31 décembre 2017	437 931	290	744	438 965
Total Créances nées des op. d'ass. ou de reass au 31 décembre 2016	306 954	3 654	794	311 402
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	169 214	313	1 010	170 537
Dettes nées d'opérations de réassurance	64 470	-	-	93 974
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	29 504	-	-	29 504
Total Dettes nées des op. d'ass. ou de réass au 31 décembre 2017	263 188	313	1 010	264 511
Total Dettes nées des op. d'ass. ou de réass au 31 décembre 2016	236 605	-	911	237 516

Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaireValeurs nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31 Décembre 2017		31 Décembre 2016
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	795 225	795 225	533 901
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire	795 225	795 225	533 901
Dettes de financement (1)	10 770 297	10 770 297	10 934 586
Concours bancaires courants	116	116	11 777
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire	10 770 413	10 770 413	10 946 363

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations de mises en pension.

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	790 902	4 323	-	795 225
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	-	-
Opérations interbancaires	-	-	-	-
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre 2017	790 902	4 323	-	795 225
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre 2016	533 901	-	-	533 901
Dettes de financement	10 770 297	-	-	10 770 297
Concours bancaires courants	116	-	-	116
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre 2017	10 770 413	-	-	10 770 413
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre 2016	10 946 363	-	-	10 946 363

Note 10 : Autres Créances & Autres DettesAutres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Personnel et comptes rattachés	161		161	169
Etat, organismes sociaux	30 617		30 617	51 623
Autres créances (1)	98 052		98 052	332 722
Total Autres créances	128 830		128 830	384 514

(1) Le poste Autres créances regroupent principalement les appels de marge sur les opérations de mises en pension pour 61 504 K€ au 31 décembre 2017 (versus 295 856 K€ au 31 décembre 2016).

Autres dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Autres emprunts, dépôts et cautionnement	5 494	4 448
Personnel et comptes rattachés	25 548	28 903
Etat & Organismes sociaux	106 689	88 424
Autres dettes (1)	1 395 927	1 467 985
Total Autres dettes	1 533 658	1 589 760

(1) Le poste Autres dettes contient, entre autres, les appels de marge sur instruments financiers dérivés, pour 1 028 000 K€ au 31 décembre 2017 (versus 1 197 000 K€ au 31 décembre 2016).

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	161	-	-	161
Etat, organismes sociaux	17 875	12 741	-	30 616
Autres créances	97 808	77	168	98 053
Total Autres créances au 31 décembre 2017	115 844	12 818	168	128 830
Total Autres créances au 31 décembre 2016	372 986	11 360	168	384 514
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	5 493	-	-	5 493
Personnel et comptes rattachés	25 549	-	-	25 549
Etat & Organismes sociaux	106 689	-	-	106 689
Autres dettes	1 391 454	-	4 473	1 395 927
Total Autres dettes au 31 décembre 2017	1 165 683	363 501	4 473	1 533 658
Total Autres dettes au 31 décembre 2016	1 585 255	2 718	1 787	1 589 760

Note 11 : Autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations corporelles	8 429	(5 445)	2 984	2 852
<i>Matériel de transport</i>	481	(252)	229	104
<i>Mobiliers</i>	5 587	(3 406)	2 181	1 662
<i>Matériel</i>	2 361	(1 787)	574	1 086
Autres (1)	803	(329)	474	7 820
Total	9 232	(5 774)	3 458	10 672

(1) Au 31 décembre 2016, le poste « Autres » contenait principalement un dépôt de garantie versé par SOGECAP dans le cadre d'achat à terme de titres de placements immobiliers.

Note 12 : Compte de régularisation actif et passif

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Frais d'acquisition reportés	187 853	179 127
<i>Frais d'acquisition reportés- Vie</i>	18 599	17 131
<i>Frais d'acquisition reportés- Non Vie</i>	169 254	161 996
Autres comptes de régularisation	1 851 981	1 738 544
<i>Intérêts et loyers acquis et non échus</i>	1 157 795	1 076 298
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	124	60
<i>Impôts différés actifs (1)</i>	227 246	253 391
<i>Autres comptes de régularisation actifs (2)</i>	466 816	408 795
Total Comptes de régularisation - Actif	2 039 836	1 917 671
Impôts différés passifs	3 833	15 922
Autres comptes de régularisation passifs	52 839	48 099
Total Comptes de régularisation - Passif	56 672	64 021

(1) Les impôts différés sont issus principalement des retraitements de consolidation (constatation d'une participation aux bénéfices différée au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation), et des différences temporaires comptabilisées dans les comptes sociaux notamment de Sogecap.

La ventilation des impôts différés actifs (par grande catégorie) de Sogecap se présente comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts différés-actifs	227 246	253 391
<i>IDA nets issus des retraitements de consolidation</i>	166 756	208 712
<i>IDA nets issus des différences résultat social / résultat fiscal</i>	60 490	44 679

(2) Les « Autres comptes de régularisation » comprennent notamment les intérêts courus non échus et les primes à amortir sur les instruments financiers à terme.

Note 13 : Tableau de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total des capitaux propres Part du groupe
Situation au 31/12/2015	1 168 305	-	907 948	309 663	(26 986)	2 358 930
Affectation du résultat	-	-	309 663	(309 663)	-	-
Changement de méthode comptable (1)	-	-	(1 755)	-	-	(1 755)
Distribution de dividendes	-	-	(239 159)	-	-	(239 159)
Résultat de l'exercice	-	-	-	322 408	-	322 408
Autres variations	-	-	(296)	-	15 015)	14 7019
Situation au 31/12/2016	1 168 305	-	976 401	322 408	(11 971)	2 455 143
Affectation du résultat	-	-	322 409	(322 408)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(186 232)	-	-	(186 232)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(1 042)	(1 042)
Résultat de l'exercice	-	-	-	491 536	-	491 536
Autres variations	-	-	300	-	(3 959)	(3 659)
Situation au 31/12/2017	1 168 305	-	1 112 877	491 536	(16 971)	2 755 747

(1) Impact du changement de méthode comptable des engagements de retraites

Note 14 : Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés émis par les entités du groupe Sogecap se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (en Euros)	Durée	Taux
SOGECAP	Société générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société générale	27/06/2014	87 500	15 ans	Taux fixe 4,35%
	Tiers (*)	18/12/2014	794 136	Indeterminé	Taux fixe 4,125%
	Société générale	19/12/2014	545 000	11 ans	Euribor 6 M + 2,2373%
	Société générale	11/09/2015	31 000	15 ans	Taux fixe 5%
	Société générale	11/09/2015	31 000	Indeterminé	Taux fixe 5,7%
	Société générale	14/06/2017	297 000	10 ans	Taux fixe 2,42%
			1 946 636		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indeterminé	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	29/06/2006	1 500	15 ans	Taux Fixe 3,92%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indeterminé	Euribor + 4,85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1,50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,257%
			18 800		
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2 250	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	2 250	Indeterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	750	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indeterminé	Euribor 12 M + 2,80%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indeterminé	Euribor 12 M + 5,50%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 3,50%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indeterminé	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indeterminé	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
			70 800		
SOGESSUR	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
	Société Générale	30/06/2010	11 000	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,0453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,2453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
			25 411		
Total des emprunts subordonnés			2 061 647		

(1) Emprunt subordonné émis sur le marché régulé Luxembourgeois

La charge d'intérêts (nette des opérations d'intragroupe) enregistrée au titre de l'exercice 2017 s'élève à 68 433 K€ contre 65 888 K€ en 2016.

Note 15 : Provisions techniques d'assurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	<i>Non-Vie</i>	<i>Vie</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Provisions pour primes non acquises - Non Vie	451 160		451 160	418 783
Provisions pour sinistres - Non Vie	759 799		759 799	741 185
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Non Vie	6 470		6 470	8 987
Provisions d'assurance Vie		84 915 892	84 915 892	75 945 933
<i>Dont Provision "Garantie plancher" Vie</i>		2 775	2 775	4 171
<i>Dont Provision globale de gestion Vie</i>		73 559	73 559	55 014
Provisions pour sinistres - Vie		1 194 814	1 194 814	985 472
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Vie		4 116 025	4 116 025	2 689 079
Provisions pour participations aux bénéfices différées - Vie (1)		704 180	704 180	681 328
Autres Provisions techniques	34 101	39 987	74 088	49 319
Total Provisions Techniques Brutes	1 251 530	90 970 898	92 222 428	81 520 086
Provisions techniques des contrats en unités de compte		30 220 135	30 220 135	22 814 505
<i>Provisions mathématiques</i>		30 196 198	30 196 198	22 792 891
<i>Provisions pour participations aux bénéfices</i>		23 937	23 937	21 614
Total des Provisions techniques	1 251 530	121 191 033	122 442 563	104 334 591

(1) Il s'agit des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation de SOGECAP, ANTARIUS et ORADEA VIE.

Les provisions d'assurance Vie des contrats sont de 91,0 milliards d'euros dont 84,9 milliards d'euros de provisions mathématiques, à comparer au montant obtenu en appliquant la méthode préférentielle. Selon cette méthode, les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèveraient à 65,1 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 68,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Note 16 : Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions mathématiques sur droits de retraite acquis (1)	6 191	7 121
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	4 008	3 624
Autres provisions pour risques et charges	28 258	22 530
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	141	-
Total des provisions pour risques et charges	38 598	33 275

(1) En application de la méthode comptable préconisée par le règlement ANC 2013-02, les provisions mathématiques sur droits de retraites acquis comptabilisées au bilan comprennent les écarts actuariels.

Note 17 : Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31 décembre 2017
Résultat net des entreprises intégrées (1)	574 967
Impôt exigible	(324 904)
Impôt différé	(5 670)
Total impôts	(330 575)
Résultat net avant impôt	905 541
Taux d'imposition consolidation	34,43%
Charge d'impôt théorique	(311 778)
Incidence des différentiels de taux et de bases	(8 881)
Effet du changement de taux d'impôt (LF 2018) (2)	(21 181)
Effet des résultats taxés à taux réduit	70
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères et succursales	11 775
Impact des éléments non taxables	455
Incidence des déficits fiscaux	2 809
Déficits imputés dans l'exercice	2 400
Déficits créés dans l'exercice	113
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	296
Incidence des différences permanentes	(2 122)
Incidence des autres différences	(8 658)
Incidence des corrections et autres éléments	(1 944)
Corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs	153
Autres éléments	(2 097)
Charge d'impôt effectif	(330 575)
Taux d'impôt effectif	36,51%

(1) Hors résultat des entités mises en équivalence, amortissement des écarts d'acquisition et des portefeuilles de contrats, intérêts minoritaires

(2) Impact du changement de taux d'impôts différés en application de la Loi de Finances 2018 pour les entités françaises.

Note 18 : Analyse sectorielle des primes

Le Groupe SOGECAP exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors la France
- Hors Union Européenne

Ventilation des primes acquises par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
France	792 379	9 346 270	10 138 649	735 171	8 790 983	9 526 154
UE (hors France)	42 131	1 238 483	1 280 614	36 038	1 632 679	1 668 717
<i>Croatie</i>	-	3 109	3 109	(3)	5 661	5 658
<i>Roumanie</i>	11 438	16 471	27 909	10 241	14 626	24 867
<i>République Tchèque</i>	28 512	204 822	233 334	24 605	221 239	245 844
<i>Luxembourg</i>	-	994 402	994 402	-	1 372 676	1 372 676
<i>Bulgarie</i>	2 181	5 851	8 032	1 195	6 334	7 529
<i>Serbie</i>	-	13 828	13 828	-	12 143	12 143
Hors UE	43 210	283 809	327 019	36 214	188 043	224 257
<i>Russie</i>	35 169	135 776	170 945	28 103	58 355	86 458
<i>Maroc</i>	8 041	148 033	156 074	8 111	129 688	137 799
Total	877 720	10 868 562	11 746 283	807 423	10 611 705	11 419 128

Note 19 : Produits financiers nets de charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017				31 décembre 2016
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	3 277 487	23 646	184 095	3 485 228	3 226 362
Autres produits des placements	214 050	1 215	10 915	226 180	79 068
Produits provenant de la réalisation des placements	197 787	2 451	9 627	209 865	92 793
Ajustements ACAV (plus-values)	1 505 325	-	4	1 505 329	961 911
Produits financiers	5 194 649	27 312	204 641	5 426 602	4 360 134
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(42 984)	(385)	(5 552)	(48 921)	(25 704)
Autres charges des placements	(664 235)	(5 101)	(76 947)	(746 283)	(540 845)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(232 746)	(721)	(41 152)	(274 619)	(210 933)
Ajustement ACAV (moins-values)	(576 999)	-	-	(576 999)	(441 475)
Charges financières	(1 516 964)	(6 207)	(123 651)	(1 646 822)	(1 218 957)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	3 677 685	21 105	80 990	3 779 780	3 141 177

Note 20 : Charges de prestations d'assurances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total
Charges des sinistres	(10 325 185)	(331 846)	(10 657 031)	(8 831 737)
<i>Prestations et frais payés</i>	(10 272 519)	(298 205)	(10 570 724)	(8 761 666)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(52 666)	(33 641)	(86 307)	(70 071)
Charges des provisions d'assurance	(841 883)	(11 487)	(853 370)	(2 205 167)
Participation des assurés aux résultats	(1 882 207)	(9 753)	(1 891 960)	(1 794 023)
Total des charges de prestations d'assurances	(13 049 275)	(353 086)	(13 402 361)	(12 830 927)

Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Primes cédées	(129 597)	(151 005)	(280 602)	(256 914)
Cessions de charges de sinistres	65 208	68 857	134 065	101 462
Cessions de provisions techniques	(4 724)	18 657	13 933	22 494
Cessions de participation aux résultats	7 009	2 417	9 426	8 955
Commissions reçues des réassureurs	57 208	34 543	91 751	79 224
Résultat technique de réassurance	(4 896)	(26 531)	(31 427)	(44 779)

Note 22 : Charges de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats	(379 914)	(250 279)	(630 193)	(673 466)
Frais d'administration	(600 613)	(35 260)	(635 873)	(515 797)
Autres charges techniques	(48 007)	(40 379)	(88 386)	(48 342)
Total des charges de gestion	(1 028 534)	(325 918)	(1 354 452)	(1 237 605)

Note 23 : Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits cessions des éléments d'actifs	20	-
Autres produits exceptionnels	716	213
Produits exceptionnels	736	213
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	(17)	-
Autres charges exceptionnelles	(1 089)	(1 076)
Charges exceptionnelles	(1 106)	(1 076)
Résultat exceptionnel	(370)	(863)

Note 24 : Engagements reçus et donnés*Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités*

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Engagements reçus		
Engagements reçus sur OPCVM	17 440	25 792
Engagements reçus sur instruments financiers à terme	885 292	1 052 415
Engagements reçus sur ventes à terme	-	-
Engagement reçus sur cautions	53 183	149
Engagement reçus sur valeurs données en nantissement	-	84 661
Engagements reçu sur instruments dérivés	37 603 872	34 819 952
Total	38 559 788	35 982 969
Engagements donnés		
Engagements donnés sur instruments financiers à terme	885 292	1 052 415
Engagements donnés sur cautions	97 273	-
Engagements donnés sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	560 849	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	330 550
Engagements données sur instruments dérivés	32 589 360	31 368 463
Total	34 132 662	32 751 428

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements donnés en dehors de ceux figurant ci-dessus conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 25 : Autres informations*Effectif*

A fin 2017, le groupe SOGECAP comptait 2 539 salariés, travaillant dans 10 pays.

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessous.

<i>En nombre de personnes</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Expatriés/détachés	197	104
Autres	2 342	2 252
Effectifs	2 539	2 356

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges du personnel	202 354	192 710
Total	202 354	192 710

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du groupe enregistrés dans les comptes de l'exercice clos s'élèvent à 1 114 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des services autres que la certification des comptes.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017			TOTAL	31 décembre 2016
	<i>EY</i>	<i>Deloitte</i>	<i>Autres</i>		
Commissariat aux comptes	650	312	109	1 071	785
Services autres que la certification des comptes	28	15		43	
Honoraires	678	327	109	1 114	785

Note 26 : Compte de résultat par activité

Compte technique Assurance Non Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	877 720	(151 005)	726 715	666 121
<i>Primes</i>	909 533	(144 285)	765 248	692 563
<i>Variation des primes non acquises</i>	(31 813)	(6 720)	(38 533)	(26 442)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	21 105		21 105	27 797
Autres produits techniques	16 725		16 725	16 571
Charges des sinistres	(331 846)	68 855	(262 991)	(239 350)
<i>Prestations</i>	(298 205)	65 945	(232 260)	(215 002)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(33 641)	2 910	(30 731)	(24 348)
Charges des autres provisions techniques	(11 487)	18 657	7 170	(42 420)
Participations aux résultats	(9 753)	2 417	(7 336)	(9 729)
Frais d'acquisition et d'administration	(285 539)	34 543	(250 996)	(301 955)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(250 279)	(11)	(250 290)	(274 477)
<i>Frais d'administration</i>	(35 260)		(35 260)	(57 548)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		34 554	34 554	30 070
Autres charges technique	(40 379)		(40 379)	(14 966)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	236 546	(26 533)	210 013	102 069

Compte technique Assurance Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	10 868 563	(129 597)	10 738 966	10 496 093
<i>Primes</i>	10 869 315	(129 605)	10 739 710	
<i>Variation des primes non acquises</i>	(752)	8	(744)	
Ajustement ACAV (plus-values)	1 505 329		1 505 329	961 911
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 749 359	-	2 749 359	2 516 198
Autres produits techniques	154 607		154 607	147 592
Charges des sinistres	(10 325 185)	65 208	(10 259 977)	(8 490 925)
<i>Prestations et frais payés</i>	(10 272 519)	65 458	(10 207 061)	(8 449 180)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(52 666)	(250)	(52 916)	(41 745)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	(841 882)	(4 724)	(846 606)	(2 140 253)
<i>Provisions d'assurance vie</i>	3 242 882	(4 721)	3 238 161	320 168
<i>Provisions en UC</i>	(4 061 958)	(2)	(4 061 960)	(2 430 252)
<i>Autres provisions techniques</i>	(22 806)	(1)	(22 807)	(30 169)
Participations aux résultats	(1 882 207)	7 009	(1 875 198)	(1 775 339)
Frais d'acquisition et d'administration	(980 528)	57 208	(923 320)	(808 084)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(379 914)	30	(379 884)	(399 394)
<i>Frais d'administration</i>	(600 614)		(600 614)	(458 249)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		57 178	57 178	49 559
Ajustement ACAV (moins-values)	(576 999)		(576 999)	(441 475)
Autres charges techniques	(48 007)		(48 007)	(33 376)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	623 050	(4 896)	618 154	432 342

Note 27 : Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif

a) Entités Consolidées

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
Montants en milliers d'unités												
Sogecap Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 168 305	1 956 334	-	8 397 156	501 868	94 347	-
Antarius Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2017	France	50%	314 060	403 079	499 672	1 263 041	39 768		
Oradéa-Vie Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	17 692	26 704	610 429	6 554		-
Sogessur Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	104 320	223 314	560 562	37 654		-
SGI Holding SIS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs immobiliers	EUR	2016	France	100%	163 000	109 774	264 098	-	11 803		-
Sogelife Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L -1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	121 800	43 368	999 562	24 662		-
Societe Generale STRAKHOVANIE ZHIZNI Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	3 397 723	4 072	9 995 832	2 737 832		1 EUR =69,392 RUB
Societe Generale STRAKHOVANIE CJSC Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	120 000	358 158	2 165	1 267 327	218 048		1 EUR =69,392 RUB
Komerčni Pojistovna Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	543 927	16 043	6 143 042	437 270		1 EUR =25,535 CZK

SOCIETES												
Montants en milliers d'unités	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
La Marocaine Vie	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	74%	231 750	368 868	41 285	1 713 791	63 634		1 EUR =11,2063 MAD
37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc												
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	26 980	(7 210)	4 832	-	3 332		1 EUR =4,6585 RON
Sogelife Bulgaria	Société d'assurance	BGN	2007	Bulgarie	58%	7 200	4 443	3 746	16 331	287		1 EUR =1,9558 BGN
73, Aleksandar Stamboliyski blvd. 1303 Sofia Bulgaria												
BRD Asigurari de Viata SA	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	29 096	4 840	127 504	19 284		1 EUR =4,6585 RON
Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 50082, Bucuresti Roumanie												
Societe Generale Osiguranje A.D.O.	Société d'assurance	RSD	2009	Serbie	51%	412 606	75 683	2 337	1 673 814	52 618		1 EUR =118,2191 RSD
Bulevar Mihajla Pupina 115 dj 11 070 Beograd, Srbija												

NB : les montants indiqués incluent la part des minoritaires.

b) Entreprises non intégrées dans le périmètre de consolidation

Nom de l'entité	Pays	Pourcentage de contrôle Groupe	Motif Exclusion Périmètre Consolidation
BG1 SA	France	50,00	Exclusion spécifique
FONDS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIERS POUR LE COMMERCE ET LA DISTRIBUTION - FONDIS	France	25,00	Exclusion spécifique
IMMOBILIERE TOP PIERRE	France	100,00	Exclusion spécifique
MOONSHOT-INTERNET	France	100,00	Entité non significative
ORIENTEX HOLDING SAS	France	100,00	Exclusion spécifique
SC FONCIERE PARTENAIRE	France	80,00	Exclusion spécifique
SCI 1 LES TERRASSES BELLINI	France	33,33	Exclusion spécifique
SCI 83-85 GRANDE ARMEE	France	71,00	Exclusion spécifique
SCI LE89GRDEARMEE	France	100,00	Exclusion spécifique
SCI CLICHY NUOVO	France	50,00	Exclusion spécifique
SCI CONVICTIONS IMMOBILIERES	France	98,43	Exclusion spécifique
SCI GREEN RUEIL	France	50,00	Exclusion spécifique
SCI IMEFA160	France	50,00	Exclusion spécifique
SCI NEWTON	France	50,00	Exclusion spécifique
SCI PIERRE PATRIMOINE	France	100,00	Exclusion spécifique
SCI SGI CAEN	France	100,00	Exclusion spécifique
SCI SGI LA VISITATION	France	100,00	Exclusion spécifique
SCI SGI VILLETTE	France	100,00	Exclusion spécifique
SCI YVOIRE	France	50,00	Exclusion spécifique
S GI CAEN	France	100,00	Exclusion spécifique
S GI IMMO 2	France	99,00	Exclusion spécifique
S GI IMMO 3	France	99,00	Exclusion spécifique
S GI VILLETTE	France	100,00	Exclusion spécifique
CHATEAU MAZEYRES POMEROL	France	100,00	Exclusion spécifique

Nom de l'entité	Pays	Pourcentage de contrôle Groupe	Motif Exclusion Périmètre Consolidation
CEDRUS ASSURANCES SERVICES	Maroc	100,00	Entité non significative
IMMOBENIF	Maroc	100,00	Exclusion spécifique

Les entités indiquées « exclusions spécifiques » sont des placements financiers non consolidés car relevant du §1011 du règlement CRC 2000-05 sur les exclusions du périmètre de consolidation.